

COMPTE-RENDU DU 14 SEPTEMBRE 2020

Présents : M. SIMAR, M. JOURDAIN, Mme LEROUX, Mme, M. GUERIN, Mme FOURE, M. FRILAY, Mme FOUETILLOU, Mme LEMAITRE, M. de PESQUIDOUX, Mme CABANIE, Mme HUARD, M. COLLET, Mme DEFFES, M. CABANIE, Mme MUNIZ, M. COLETTE.

Excusé : M. LE COUSTOUR, M. ANDRE, Mme LETOURNEUR

Secrétaire de séance : Marie-Ange DEFFES

Salle municipale : choix du cuisiniste

Monsieur le Maire présente 3 devis de cuisiniste pour la future salle municipale :

SOVIMEF : 23 500 € HT
TECHNOREST : 20 884 € HT
CF CUISINES : 20 483 € HT

La commission travaux s'est réunie le jeudi 3 septembre 2020, et le choix s'est porté sur l'entreprise SOMIVEF pour un montant de 23 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de suivre la commission travaux pour le choix du cuisiniste et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise SOVIMEF pour un montant de 23 500 € HT.

Salle municipale : choix du sol (parquet, carrelage)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission travaux s'est réunie le jeudi 3 septembre pour le choix du sol pour la future salle municipale.

La commission a décidé de retenir le carrelage pour la future salle municipale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de suivre la commission travaux pour le choix du sol et autorise Monsieur le Maire à opter pour le carrelage.

Salle municipale : choix des panneaux photovoltaïques

Monsieur FRILAY présente le projet des panneaux photovoltaïques de la future salle municipale.

La commission travaux s'est réunie le jeudi 3 septembre 2020, et a décidé de ne pas retenir le projet, mais propose que la charpente puisse accueillir, dans le futur, des panneaux photovoltaïques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de suivre la commission travaux et de ne pas retenir les panneaux photovoltaïques et autorise Monsieur le Maire à choisir une charpente pour accueillir des panneaux photovoltaïques.

POUR : 14
CONTRE : /
ABSTENTION : 2

Mobilier achat de tables et bancs

Monsieur le Maire présente un devis de tables et bancs pliants en polypro, pour les prêter aux administrés de la commune pour un montant de 1302€ HT avec chariot ou 1045 € HT sans chariot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le devis de tables et bancs pliants en polypro pour un montant de 1302 € HT.

Renouvellement contrat assistant de conservation à 35/35^{ème}

Monsieur le Maire propose le renouvellement du poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, à temps complet pour exercer les fonctions d'assistant de conservation et de bibliothèque.

Après en avoir, délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le poste d'assistant de conservation et des bibliothèques à temps complet à compter du 23 décembre 2020 au 22 décembre 2021. Et autorise le Maire à signer un contrat à durée déterminée dans les conditions ci-dessus, précise que l'agent pourra bénéficier d'heures supplémentaires et du régime indemnitaire.

Dons gens du voyage

Monsieur e Maire explique au conseil municipal que la commune a reçu de 2500 € provenant des gens du voyage.

Après en avoir, délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer les 2500 € au Trésor Public.

Décisions modificatives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les écritures suivantes :

FONCTIONNEMENT		
6065	livres, disques, cassettes	+ 900
6132	locations immobilières	+ 200
61551	entretien matériel roulant	+ 100
615221	bâtiments publics	+ 10 000
6226	honoraires	+ 400
627	frais bancaires	+ 100
61521	entretien de terrains	- 11 700

INVESTISSEMENT		
2184	meublier	+ 3 000
2128	autre agencement et aménagement	+ 11 000
2188	autres immobilisations corporelles	+ 1 200
2313	immos en cours construction	- 15 200

Création et suppression d'adjoint technique

Monsieur le Maire a reçu une démission d'un agent concernant un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 3h10/35^{ème}. Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique non complet à raison de 4h30/35^{ème} pour assurer les missions du service.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- La suppression, à compter du 10 septembre 2020 de l'emploi permanent à temps non complet à raison de 3h10/35^{ème} d'adjoint technique
- La création, à compter à cette même date, de l'emploi permanent à temps non complet à raison de 4h30/35^{ème} d'adjoint technique.

Précise que des crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.